



HAL
open science

GENRE ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE: Du sociétal au social

Victorine Ghislaine Nzino Munongo

► **To cite this version:**

Victorine Ghislaine Nzino Munongo. GENRE ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE: Du sociétal au social. Genre et objectifs de développement durable, MINRESI/CNE, Cameroun, Yaoundé, Cameroun, Mar 2017, Yaoundé, Cameroun. hal-01509447

HAL Id: hal-01509447

<https://hal.science/hal-01509447>

Submitted on 20 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

GENRE ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : Du sociétal au social

NZINO MUNONGO Victorine Ghislaine

Chargé de recherche
MINRESI/CNE

Depuis l'adoption des textes internationaux en faveur de la femme, une dynamique contribuant à la construction et déstructuration des paradigmes liés aux rapports sociaux de sexe se propagea sur le globe terrestre:

- De la « *femme-propriété* », l'on aspire à la « valorisation morale de la femme »;
- Du concept « *tais-toi et sois belle* », la femme émerge de façon de plus en plus visible au « *pouvoir de prise de décision* » dans les affaires publiques.

Ainsi, l'on observe une évolution des paradigmes sociaux avec pour moteur d'impulsion les institutions sociétales. Parmi ces institutions, l'Etat camerounais a adopté au travers des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), plus précisément l'OMD 3 une stratégie de développement ayant pour visée de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : l'éducation primaire pour tous d'ici 2015. Ceci part du constat selon lequel, l'éducation joue un rôle central dans la croissance inclusive, l'équité, la transformation sociale et le développement durable. Les autorités camerounaises ont centré la politique éducative du Cameroun autour de deux principaux points : la lutte contre la pauvreté et la question de la parité¹. L'enjeu de cette stratégie est précisément le renforcement de l'employabilité et ainsi de l'autonomisation de la femme. Malgré les actions sur le plan institutionnel, les habitus sociaux demeurent un frein à l'efficacité des institutions mises en place. Les Objectifs de développement durable (ODD) viennent en réponse aux limites dont les OMD ont été entachés. Les OMD avaient pour mission globale de « **promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes** » ; ainsi, l'action était centrée sur l'appropriation du concept par les instances étatiques. En ce qui concerne les ODD, il s'agit de « **parvenir à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes** » ; l'action est par conséquent centrée sur l'appropriation du concept par les individus que sont la fille, la femme, le garçon et l'homme.

¹ Nzino Munongo Victorine Ghislaine et Elizabeth Vukeh Tamajong, « *Le système éducatif au Cameroun : De l'imposition d'une culture au développement des facultés de la personne humaine* », Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education (ERNWACA - ROCARE), N° 1 Aout, 2016, p. 59.

http://www.rocare.org/Vulgarisation1/Revue%20de%20vulgarisation_ROCARE_N1.pdf.

Enjeux de la transition vers les ODD

Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

8 cibles	
Politiques publique et lois	Pouvoir de Prise de décision
Discrimination	Santé
Violence	Droits économiques
Travaux domestiques	TIC

L'enjeu est celui d'extraire les facteurs socioculturels représentant un frein à l'épanouissement et au bien être de la femme dans différents secteurs de la société.

Politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables

L'Etat camerounais excelle dans l'adoption des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables. Ce fait se constate par la ratification par ce dernier des conventions internationales relatives à l'amélioration du statut de la femme et leur intégration dans le corpus législatif national. Selon la constitution camerounaise « *tous les Hommes sont égaux en droits et en devoirs* »². Cependant, mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles demeure un défi social qui relève de l'éducation en milieu familial. Car ce dernier est un relai assez significatif de la tradition patriarcale. Les enfants intègrent très tôt la supériorité masculine comme un état de fait objectif et naturel.

Toutefois, il est noté une avancée considérable du statut de la femme au Cameroun, grâce aux textes juridiques en faveur des femmes et leur application, prouvant ainsi que : « *la loi et son imprégnation dans le tissu social améliorent le sort des femmes* »³. Cependant, le frein se situe au niveau de la conscience sociale. Etat de faits qui corrobore le dicton selon lequel « *le changement ne se fait pas par décret* ». D'où la nécessité de mener plus d'action au niveau social.

Mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

L'on dénombre plusieurs types de violence. Au Cameroun, malgré la ferme condamnation de la loi pénale camerounaise des actes de violence, le nombre de femmes qui en subissent demeure important.

² Préambule de la Constitution camerounaise de 1996.

³ Christine Ockrent, Le livre noir de la condition des femmes, XO Éditions, 2006, p. 8.

Types de violence	Pourcentage
Abus psychologiques	54,54
Violences émotionnelles	53,79
Violences depuis l'âge de 15 ans	53
Violences conjugales	52
Violences économiques	50,24
Violences sexuelles	30,8
Violences physiques	30,56
Repassage des seins	24
Mutilations génitales	1,4

Source : <https://www.pressenza.com/fr/2014/10/cameroun-les-violences-aux-filles-resistent-aux-temps/>

Selon les psychologues, les actes de violences provoquent généralement une dévalorisation de soi pouvant conduire à une attitude dépressive et suicidaire⁴. Considérant que la population féminine au Cameroun est de 50,6%⁵ et que 54,54 % de ces dernières sont victimes de violences et partant exposées à des tendances suicidaires, c'est une alarme qui met en exergue la grande nécessité d'encourager les femmes et les filles à dénoncer les violences faites à leur endroit auprès des instances juridictionnelles et par ailleurs de reconstruire la dignité des victimes.

⁴ Clémentine Autain, Les droits des femmes : l'inégalité en question, Les essentielles Milan, 2003, pp. 36-39.

⁵ BUCREP, 3^{ème} RGPH : la population du Cameroun en 2010, www.statistics-cameroon.org/downloads/La_population_du_Cameroun_2010.pdf (consulté le 20/02/2017).

La promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille

Il est question dans le cadre de la présente cible de faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage. Selon les théoriciens du développement durable, une société équilibrée est celle qui prend en considération tant la contribution féminine que celle masculine. Dans le contexte camerounais, la contribution féminine est attendue sur deux fronts : le front social et professionnel.

Sur le plan social, la femme est considérée comme un agent de procréation, elle doit donner naissance à des enfants, et parallèlement se prévaloir de sa fonction d'agent de socialisation en garantissant le bien être de chaque membre de son foyer. Sur le plan professionnel, la femme est confrontée aux attentes de productivité maximale. D'où la question de la double journée de travail⁶. Cet état de fait ne contribue pas au plein épanouissement de la femme. Les conditions de travail dans le contexte camerounais ne prennent pas suffisamment en considération les charges socioculturelles et les attributs sociaux de la femme camerounaise. La loi à l'état actuel sur le plan professionnel n'est favorable qu'à l'endroit des femmes qui soit ont choisi de mettre en veilleuse leurs responsabilités de femmes au foyer soit ont arrêté leurs maternités et terminé l'éducation de base de leurs enfants. Ce constat pose la nécessité de l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale encadrant les soins et travaux domestiques, permettant ainsi à toutes les femmes de s'épanouir tant sur le plan professionnel que social.

Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision dans la vie politique, économique et publique

La participation des femmes dans les sphères de prise de décision des affaires publiques au Cameroun est en évolution croissante.

Postes	Années	Effectifs
Maire	2007/2012	22/ 360 postes
	2013/2018	29/ 360 postes
Député	2007/2012	25/ 180 postes
	2013/2018	55/ 180 postes

⁶ Clémentine Autain, Les droits des femmes : l'inégalité en question, Les essentielles Milan, 2003, pp. 30-31.

Sénateur	2013	21/ 100 postes
Sous Préfet	2006-2007	02/ 360 postes
	2011	05/ 360 postes
Préfet	2006-2015	00/ 58 postes
	2016	01/ 58 postes
Gouverneur	2006-2017	00/ 10 postes

Source : MINATD

A la lecture du tableau ci-dessus, bien que la progression soit visible, cette dernière demeure lente.

L'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative

Dans le contexte africain et particulièrement camerounais, c'est un défi pour la femme de disposer de son corps conformément aux textes en vigueur. Le droit de choisir d'être enceinte n'est pas encore appréhendé par un grand nombre de femmes. La perception coutumière y est la cause. Certaines cultures qualifient encore d'aberration l'usage des méthodes contraceptives.

Le gynécologue au Cameroun souffre d'une mauvaise perception auprès des populations. La résultante de cette mauvaise perception est l'abstention des sessions de consultation par les femmes même en cas de maladies ; et en cas de consultation, le diagnostic du gynécologue n'est pas toujours reçu de bonne foi. D'où la constance de rapports semi-confliktuels entre le médecin et le malade. Au Cameroun, près de 20 000 femmes souffrent de fistules obstétricales et non obstétricales. Il y a 2 000 nouveaux cas chaque année et seulement 200 femmes peuvent être réparées par année⁷. Ces statistiques mettent en lumière l'importance de prendre des mesures renforçant les moyens de sensibilisation et des stratégies de mobilisations communautaires et de prévention⁸.

Droits aux ressources économiques

Sur le plan légal, les femmes camerounaises ont accès:

- aux droits portant sur les ressources économiques,
- à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété,

⁷ Mobiliser le secteur privé dans la lutte contre la fistule obstétricale, <http://cameroon.unfpa.org/fr/news/mobiliser-le-secteur-priv%C3%A9-dans-la-lutte-contre-la-fistule-obst%C3%A9tricale>. (Consulté le 20/02/2017).

⁸ Cf Pierre Marie Tebeu, Prise en charge psychosociale et counseling des fistules obstétricales et non obstétricales, L'Harmattan, 2016, 212 pages.

- aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne

Cependant, les usages sont tout autre surtout en milieu rural où 51,3% de la population féminine vit⁹. L'accès à la propriété et aux ressources économiques est qualifié d'un domaine propre à la gente masculine.

L'utilisation des technologies clefs

Au Cameroun, les femmes sont de plus en plus initiées à l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes. Cette initiative est encore à encourager avec l'émergence dans notre contexte de l'économie numérique très soutenue par le Chef de l'Etat. Il est un nombre de plus en plus significatif de femmes qui excellent dans le domaine. Ceci est visible au travers de plusieurs prix d'excellence remportés par de jeunes camerounaises à l'échelle internationale dans le domaine des TIC.

Plan d'action en vue d'une action efficiente

Pour une atteinte efficiente des cibles sus mentionnés, il est question du renforcement des capacités des ressources humaines relativement aux questions d'ODD. Il ne s'agit plus pour l'Etat de s'engager unilatéralement dans la conception et l'implémentation des politiques publiques mais de s'y mettre avec des partenaires de la société civile. A l'instar d'Africa 21Cameroun, New Voice New Faces Cameroon, Women in politics, Institut Tyrannus et autres.

Conclusion

En guise de conclusion, il sera fait référence à l'affirmation de Christine Ockrent en ces termes: « *les femmes sont leur propre espoir, elles ne peuvent compter que sur elles-mêmes pour changer la société. Chaque fois que nous faisons progresser nos droits à toutes, humanité fait un pas vers un monde plus juste* »¹⁰. Il relève ainsi à chaque femme de prendre conscience de sa valeur intrinsèque et des atouts mis à sa disposition sur le plan sociétal afin de parvenir au plein épanouissement.

⁹ Cameroon - Troisième Enquête Camerounaise auprès des Ménages, 2007, <http://www.ilo.org/surveydata/index.php/catalog/374/study-description> (Consulté le 20/02/2017).

¹⁰ Christine Ockrent, Le livre noir de la condition des femmes, XO Editions, 2006, p. 10.